

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 octobre 2019

**Nombre de membres en exercice : 15**

**Nombre de membres présents : 11**

**Nombre de membres qui ont pris part au vote : 15**

**Date de la convocation : 18 octobre 2019**

L'an Deux Mil Dix-neuf,

Et le vingt-quatre octobre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis NOUHANT, Maire

**Présents : Francis NOUHANT – Maryse MONTASTIER – Claudette MISSIOUX – Stéphane PITAVY – André AUROUX - Martine GACON – Robert DELUDET – Sabine LAVASSEUR – Franck PAJOT – Josiane MARIDET – Robert PERROT**

**Absents excusés ayant donné pouvoir : Yannick COITE à André AUROUX – Carène LIBERAS à Josiane MARIDET – Martial PENTECOTE à Francis NOUHANT – Katy ROGER à Martine GACON**

**Secrétaire de séance : Martine GACON**

---

Monsieur le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

– Convention avec ENEDIS pour la pose d'un poste de transformation pour l'alimentation du projet photovoltaïque à Savernat.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

**1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 SEPTEMBRE 2019**

Le compte rendu de la séance du 05 septembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

**2 – ASSURANCE DU PERSONNEL**

Monsieur le Maire explique que le contrat d'assurances du personnel communal arrive à son terme le 31.12.2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** le contrat d'assurances du personnel communal affilié à la CNRACL et à l'IRCANTEC, proposé par GROUPAMA-CIGAC,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce nouveau contrat qui prendra effet au 01.01.2020 pour une durée de 4ans.

### **3 – CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LA GARANTIE MAINTIEN DE SALAIRE**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 22 mars 2019, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation que le Centre de Gestion de l'Allier va engager en 2019. Suite à cette consultation, l'organisme « Mutuelle Générale de Prévoyance » a été retenu par le Centre de Gestion en tant que nouveau partenaire pour la prévoyance des agents.

Considérant l'intérêt pour la commune de Quinssaines d'adhérer à la convention de participation proposée pour ses agents, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**DECIDE** d'adhérer à la convention de participation portée par le CDG03 pour risque « prévoyance » à compter du 01/01/2020 jusqu'au 31/12/2025 inclus,

**APPROUVE** la convention d'adhésion avec le CDG03 et la MGP et autorise Monsieur le Maire à la signer,

**FIXE** le montant de la participation financière de la commune à 40 euros par agent et par mois, proratisée en fonction de la durée hebdomadaire de service pour le risque « prévoyance » à compter du 01/01/2020,

**DECIDE DE VERSER** la participation financière à compter du 01/01/2020 :

- aux fonctionnaires titulaires et stagiaires de la Commune, en position d'activité ou détachés auprès de celle-ci, travaillant à temps complet, à temps partiel ou à temps non complet,

- aux agents contractuels (de droit public ou de droit privé) en activité, ou bénéficiant d'un congé assimilé à une période d'activité.

qui adhéreront aux contrats conclus dans le cadre de la convention de participation du CDG03.

**PRECISE** que les agents auront le choix entre 3 formules de garanties, avec une option supplémentaire,

<b>FORMULE</b>	<b>GARANTIES</b>	<b>MONTANT DE LA GARANTIE</b>	<b>TAUX TTC</b>
Formule 1	IJ / Invalidité	95 %	1,60%
Formule 2	IJ / Invalidité / Perte de retraite	95 %	2,00%
Formule 3	IJ / Invalidité/ Perte de retraite/  PTIA/Décès	95 %  100% du traitement brut indiciaire avec doublement en cas d'accident	2,30 %

#### OPTION SUPPLEMENTAIRE

<b>FORMULE</b>	<b>GARANTIE</b>	<b>MONTANT DE LA GARANTIE</b>	<b>TAUX TTC</b>
Toutes formules	Rente éducation	5% / 10% / 15%	0,60%

L'assiette de cotisation est laissée au choix de l'agent entre :

Traitement brut indiciaire +NBI    **OU**    Traitement brut indiciaire + NBI + Régime indemnitaire

### **4 – CONVENTION D'UTILISATION DU CENTRE AQUALUDIQUE DE LA LOUE**

Monsieur le Maire présente la convention d'utilisation du Centre Aqualudique de la Loue, pour l'école Les Jaumarins, concernant l'année scolaire 2018/2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTÉ** la convention d'utilisation du Centre Aqualudique de la Loue, pour l'école Les Jaumarins.

#### **5 – INDEMNITÉ DE CONSEIL AU TRÉSORIER POUR 2019**

Le Conseil Municipal décide de reconduire au bénéfice de Madame Sophie LAMOTTE, comptable au Trésor Public affecté à la Trésorerie de Montluçon Municipale, l'indemnité de conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et allouée au receveur pour ses prestations de conseil et d'assistance en matière financière, comptable, budgétaire et économique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE** que l'indemnité, calculée selon les dispositions de l'article 4 de l'arrêté sera attribuée au taux maximum de 100%.

#### **6 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE COMITÉ DES FETES**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE** d'attribuer pour l'année 2019 une subvention complémentaire au Comité des Fêtes.

#### **7 – AUTORISATION A LA SARL CPV SUN 40 POUR DEPOSER LA DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT AUPRÈS DE LA DDT (PARCELLE BC 181)**

Dans le cadre du projet photovoltaïque, la SARL CPV SUN 40 a besoin de l'autorisation du Maire à donner pouvoir pour déposer la demande d'autorisation de défrichement auprès de la DDT de l'Allier, pour une surface de 0,8059 ha, sise sur la parcelle BC 181, appartenant à la commune de Quinssaines.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 14 voix pour et 1 voix contre :

- AUTORISE** Monsieur le Maire à donner pouvoir à la SARL CPV SUN 40 pour déposer la demande d'autorisation de défrichement, au nom de la collectivité, pour une surface de 0,8059 ha, sise sur la parcelle BC 181, appartenant à la commune de Quinssaines.

#### **8 – MARCHÉ DE TRAVAUX CONSTRUCTION MAM : CHOIX DES ENTREPRISES**

Monsieur le Maire explique qu'une consultation des entreprises a été lancée dans le cadre du Marché à Procédure Adaptée pour la construction d'une Maison d'Assistantes Maternelles. Ce marché est réparti en 9 lots.

Suite à une phase de négociation, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 22 octobre 2019 pour le choix des entreprises.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**VALIDE** le choix des entreprises proposé par la Commission d'Appel d'offres, présenté ci-dessous :

LOT	ENTREPRISE	MONTANT HT
1 - Gros-Œuvre	AMBTP	95 795,00 €
2 - VRD - Clôtures	AMBTP	34 000,00 €
3 - Charpente Bois - Couverture	TOUSSAINT SARL	55 167,55 €
4 - Menuiseries Extérieures Alu - Serrurerie	MIROITERIE DE LA LOUE	39 890,00 €
5 - Menuiseries Intérieures Bois	MENUISERIE JN BOUGEROL	18 216,77 €
6 - Plâtrerie - Isolation - Peinture	SAS SOGEB MAZET	37 900,00 €
7 - Carrelage - Faïence	EURL DE MIRANDA PRADILLON	11 663,00 €
8 - Plomberie - Chauffage - VMC	DUMAS GIRY SA	18 935,28 €
9 - Electricité Générale	NOGELEC SAS	19 084,59 €
	<b>TOTAL</b>	<b>330 652,19 €</b>

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés et tous les documents nécessaires à leur exécution.

### **9 – VALIDATION DU PROJET DEFINITIF ET MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE LA MAM**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal, qu'il est nécessaire de valider le projet définitif des travaux de la Maison des Assistantes Maternelles. De plus, suite à la validation du choix des entreprises, le plan de financement doit être modifié en conséquence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** le projet définitif suivant : Création d'une MAM par la rénovation de l'ancienne cure, bâtiment communal,

**VALIDE** le Plan de Financement suivant et accepte qu'une prise en charge systématique par l'autofinancement ait lieu en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel :

**Plan de financement global de la MAM**

Types de dépenses	Montants HT	Plan de financement		
			Montants	Taux
Maîtrise d'Œuvre	28 399,80 €	LEADER	11 541,86 €	3%
Lot 1 : Gros œuvre	95 795,00 €			
Lot 2 : VRD - Clôtures	34 000,00 €			
Dépose candélabre, abattage arbres	1 900,00 €	Etat	165 593,00 € (154 823€ + 10 770€)	44%
Lot 3 : Charpente bois - Couverture	55 167,55 €			
Lot 4 : Menuiserie extérieures - Serrureries	39 890,00 €			
Lot 5 : Menuiseries intérieures bois	18 216,77 €	Conseil Départemental de l'Allier	113 985,60 €	30%
Lot 6 : Plâtrerie - Isolation - Peinture	37 900,00 €			
Lot 7 : Carrelage - Faïence	11 663,00 €			
Lot 8 : Plomberie - Sanitaire - Chauffage - V.M.C	18 935,28 €	Autofinancement	88 831,53 €	23%
Lot 9 : Electricité générale	19 084,59 €			
Frais annexes	19 000,00 €			
<b>TOTAL</b>	<b>379 951,99 € HT</b>	<b>TOTAL</b>	<b>379 951,99 €</b>	<b>100 %</b>

**Plan de financement établi sur la base des dépenses éligibles et retenues au titre de Leader et les montants des cofinancements relatifs à ces dépenses**

Types de dépenses	Montants HT	Plan de financement		
			Montants	Taux
Maîtrise d'Œuvre	28 399,80 €	LEADER	11 541,86 €	4%
Lot 1 : Gros œuvre	94 000,00 €			
Lot 3 : Charpente bois - Couverture	54 267,55 €			
Lot 4 : Menuiserie extérieures - Serrureries	31 295,66 €	Etat	144 832,76 €	46%
Lot 5 : Menuiseries intérieures bois	18 216,77 €			
Lot 6 : Plâtrerie - Isolation - Peinture	37 900,00 €	Conseil Départemental de l'Allier	93 824,76 €	30%
Lot 7 : Carrelage - Faïence	11 663,00 €			
Lot 8 : Plomberie - Sanitaire - Chauffage - V.M.C	18 935,28 €	Autofinancement	62 549,85 €	20%
Lot 9 : Electricité générale	18 071,17 €			
<b>TOTAL</b>	<b>312 749,23 € HT</b>	<b>TOTAL</b>	<b>312 749,23 €</b>	<b>100 %</b>

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une aide :

↳ De l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (**DETR**) d'un montant de 165 593€,

↳ Du **Conseil Départemental de l'Allier** au titre du Dispositif de Soutien aux services en milieu rural d'un montant de 113 985,60€ (accord définitif),

↳ **Leader** d'un montant de **11 541,86€** au titre de la mesure 19.2-Fiche action n°4 du programme Leader 2014-2020 du GAL PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher.

**S'ENGAGE** à inscrire les crédits correspondants au Budget Primitif 2019.

### **10 – AMÉNAGEMENT DE LA TRAVERSÉE DE LA RD745 : ÉTUDE DE FAISABILITÉ, DEMANDES DE SUBVENTIONS ET PLAN DE FINANCEMENT**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été décidé, par délibération D2019-069 du 25 juin 2019, de confier à l'Agence Technique Départementale de l'Allier la réalisation d'une étude de faisabilité portant sur l'aménagement de la RD745 (ancienne nationale) et ses abords.

Suite à la présentation de cette étude et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** l'étude de faisabilité réalisée par l'ATDA concernant l'aménagement de la traversée de la RD745 à Quinssaines,

**PRECISE** que le périmètre d'intervention est délimité par les 2 panneaux d'entrée de l'agglomération situés à côté de l'ancienne station essence et côté mairie,

**VALIDE** le plan de financement suivant :

Types de dépenses	Montants HT	Plan de financement		
			Montants HT	Taux
Travaux	350 000,00 €	LEADER	100 000,00 €	25%
		DETR (Contrat de Ruralité Etat)	25 000,00 €	6,25%
Maîtrise d'œuvre	28 000,00 €	Conseil Départemental de l'Allier	90 000,00 €	22,5%
		Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	75 000,00 €	18,75%
Frais annexes	22 000,00 €	Autofinancement	110 000,00 €	27,5
TOTAL	400 000,00 €	TOTAL	400 000,00 €	100%

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une aide :

↳ De l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (**DETR**) d'un montant de 25 000€,

↳ Du **Conseil Départemental de l'Allier** au titre du Dispositif de l'Aménagement d'espaces extérieurs publics d'un montant de 90 000,00€,

↳ **Leader** d'un montant de **100 000,00€** au titre du programme Leader 2014-2020 du GAL PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher,

↳ Du **Conseil Régional** d'un montant de 75 000,00€.

- S'ENGAGE** à inscrire les crédits correspondants au Budget 2019,
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision.

### **11 – DECISIONS MODIFICATIVES 2019**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTÉ** les Décisions Modificatives 2019 suivantes :

#### **FONCTIONNEMENT :**

DEPENSES		
Article (Chap.) - Opération		Montant
022- (022)	Dépenses imprévues	-62 013,41 €
023 - (023)	Virement à la section d'investissement	116 195,01 €
615221 - (011)	Bâtiments publics	-54 181,60 €
TOTAL DEPENSES		0,00 €

#### **INVESTISSEMENT :**

DEPENSES			RECETTES		
Article (Chap.)		Montant	Article (Chap.)		Montant
020- (020)	Dépenses imprévues	-41 000,00 €	021- (021)	Virement à la section de fonctionnement	116 195,01 €
<b>OPERATION 136 : CREATION MAM</b>					
2031 (20)	Frais d'études	-34 888,61 €	1322 (13)	Régions	-10 000,00 €
2188 (21)	Autres immo. corporelles	-18 200,00 €	1323 (13)	Départements	-14 966,40 €
2313 (23)	Constructions	10 143,00 €	1328 (13)	Autres	-45 723,99 €
2315 (23)	Installation, matériel et out	-16 920,00 €	1341 (13)	Dotation d'équipement	42 941,00 €
			1641 (16)	Emprunts	-32 116,22 €
<b>OPERATION 138 : AMENAGEMENT RD 745</b>					
2031 (20)	Frais d'études	60 000,00 €	1322 (13)	Régions	75 000,00 €
2315 (23)	Installation, matériel et out	420 000,00 €	1323 (13)	Départements	90 000,00 €
			1328 (13)	Autres	100 000,00 €
			1341 (13)	Dotation d'équipement	25 000,00 €
			1641 (16)	Emprunts	35 178,07 €
<b>OPERATION 139 : MATERIEL INFORMATIQUE</b>					
2183 (21)	Matériel bureau et informatique	2 373,08 €			
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>381 507,47 €</b>	<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>381 507,47 €</b>

## **12 – CONVENTION AVEC ENEDIS POUR LA POSE D'UN POSTE DE TRANSFORMATION POUR L'ALIMENTATION DU PROJET PHOTOVOLTAÏQUE A SAVERNAT**

Dans le cadre du projet photovoltaïque Centrale Solaire de Savernat, la société ENEDIS souhaite installer un poste de transformation et tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité, sur la parcelle communale BC 312.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

☐ **ACCEPTÉ** la convention avec ENEDIS concernant la pose d'une armoire AC3M pour l'alimentation électrique du projet photovoltaïque Centrale Solaire de Savernat sur la parcelle communale BC 312.

## **13 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

↳ **Vœux 2020 :**

Les vœux seront présentés aux Quinssainois le samedi 18 janvier 2020 à partir de 18h30.

La séance est levée à 20h.